

Lausanne, le 7 novembre 2025

COMMUNIQUE

Annonce événementielle selon l'art. 53 du Règlement de cotation de la SIX Swiss Exchange (RC)

(ISIN CH0014586710)

Fonds de placement contractuel de droit suisse, relevant de la catégorie « fonds immobiliers » au sens de la Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006 (LPCC).

CONDITIONS DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Comme annoncé dans le communiqué du 21 octobre, les organes de la Direction de fonds du Fonds Immobilier Romand FIR ont pris la décision d'effectuer une augmentation de capital. Les conditions de l'émission sont détaillées ci-après :

Référence	Détails
Type d'émission	L'émission est réalisée suivant le principe « best effort », c'est-à-dire sans prise ferme. Les parts non souscrites ne seront pas émises et le montant de l'émission sera modifié en conséquence.
Volume de l'émission	847'010 parts au maximum
Nombre actuel de parts	7'623'091 parts
Rapport de souscription	9 parts existantes donnent droit à 1 nouvelle part
Montant de l'augmentation de capital	CHF 151'614'790.00
Période de souscription	Du 17 au 28 novembre 2025, 12:00
Prix d'émission	CHF 179.00 net par nouvelle part
No de valeur / ISIN / Symbole (parts)	1 458 671 / CH0014586710 / FIR
No de valeur / ISIN / Symbole (droits de souscription)	149 842 381 / CH1498423818 / FIR1
Négoce officiel des droits de souscription	Du 17 au 26 novembre 2025 à la bourse SIX Swiss Exchange
Libération des nouvelles parts	5 décembre 2025
Utilisation du produit de l'émission	Le produit de l'augmentation de capital sera utilisé pour financer le développement du fonds par l'acquisition d'immeubles et de projets de constructions en Suisse romande, financer les projets d'assainissements énergétiques en cours et à venir et réduire le montant de la dette hypothécaire du fonds.

Pour plus de détails, veuillez consulter le prospectus d'émission sur le site internet du fonds (www.fir.ch).



Contact :

Sandro De Pari, GEP SA, directeur / +41 21 318 72 74 / sdepari@gep.ch

A propos

Fondé en 1953, le Fonds Immobilier Romand (FIR) est l'un des plus anciens fonds de placement immobilier en Suisse. Côté à la SIX Swiss Exchange, il s'adresse principalement à une clientèle institutionnelle – banques, assurances et caisses de pension – en quête de stabilité et de transparence. Fidèle à son ancrage en Suisse romande, le FIR investit exclusivement dans des immeubles résidentiels et mixtes situés dans les cantons de Vaud, Genève, Fribourg, Neuchâtel et Valais. Sa stratégie se distingue par une gestion de proximité et responsable, privilégiant des actifs de qualité et des rendements réguliers sur le long terme. Le prospectus avec contrat de fonds intégré, la feuille d'information de base et les rapports annuels et semestriels du Fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès de la direction (www.fir.ch) ou de la banque dépositaire (www.bcv.ch) du Fonds.